

ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE DOSSIER D'INSCRIPTION 2020 Formation initiale



CFARM - IFPM - CHR ORLEANS
89 Faubourg Saint-Jean 45000 ORLEANS
Directrice : Madame Sylvie QUATREHOMME
Secrétariat : 02.38.78.97.19
Fax : 02.38.78.00.01
Email : secretariat-general@ifpm45.fr
Site internet : www.ifpm-orleans.fr



CFARM - CHU ANGERS
4 rue Larrey 49933 Angers cedex 09
Directrice : Madame Fabienne DAVID
Secrétariat : 02.41.35.62.19
Email : CFARM@chu-angers.fr
Site internet : www.chu-angers.fr



CFARM - CHU RENNES
2 rue Henri Le Guilloux 35033 RENNES Cedex 09
Responsable de filière : Géraldine SAMSON
Assistante : Anne POIRIER
Secrétariat : 02.99.28.93.07/Poste 89.307
Email : accueil.orientation-PFPS@chu-rennes.fr
Site internet : www.chu-rennes.fr

Contenu du dossier :

A conserver (page 2,3 et 4)

- Préambule
- Calendrier et épreuves de sélection
- Contenu de la formation

A retourner au CFARM d'Orléans avant le 25 mai 2020 à minuit (cacjhet de la poste faisant foi) :

- Fiche d'inscription
- Documents à fournir
- Fiche financement
- Fiche navette
- Fiche de choix



CENTRES DE FORMATION ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE

PREAMBULE

Le projet de formation des assistants de régulation médicale s'inscrit dans une dynamique interrégionale, qui permet d'assurer un accès à une formation de qualité pour les stagiaires issus des régions Bretagne, Pays de Loire, Centre Val de Loire, et au-delà. La collaboration entre les neuf établissements membres permet de proposer un dispositif pédagogique de grande qualité, qui s'appuie sur des compétences et ressources pédagogiques complémentaires (notamment en matière de simulation), et sur le réseau des services Urgences-SMUR de l'interrégion, étroitement associés au projet.

Ce faisant, HUGO propose une structuration à partir d'un centre coordonnateur (CHU d'Angers), socle, auquel seront adossés deux autres sites formateurs (CHU de Rennes et CHR d'Orléans) pour un maillage optimal du territoire.

En résumé, HUGO s'engage avec un dispositif original, pragmatique et efficient pour apporter sa contribution à la mise en place de ce nouveau dispositif de formation.



CALENDRIER :

Ouverture des inscriptions	19 février 2020
Clôture des inscriptions	25 mai 2020
Entretien	du 8 juin au 19 juin 2020
Résultats	1 ^{er} Juillet 2020 à 10 heures
Pré-rentrée	Date à définir
Rentrée	14 Septembre 2020
Nombre d'élèves par session	20 élèves par centre de formation
Places ouvertes à la sélection pour la rentrée de septembre 2020	- <u>Formation initiale</u> : 12 places par centre de formation - <u>VAE</u> : 2 places par centre de formation - <u>Formation Professionnelle Continue</u> : 6 places par centre de formation

Conditions d'inscriptions :

Téléchargement du dossier sur le site internet de l'IFPM d'Orléans, du CHU d'Angers et de Rennes.

Conditions d'accès à la formation :

La formation est ouverte aux candidats âgés de 18 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Le diplôme d'Assistant de Régulation Médicale est obtenu par les voies suivantes :

- Formation initiale
- Formation professionnelle continue
- Voie par apprentissage en projet
- VAE

Article 4 : « Peuvent être admis à effectuer la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'Assistant de Régulation Médicale les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, titulaires du baccalauréat ou d'une attestation d'équivalence, ou d'un titre ou diplôme de niveau IV, ou justifiant de trois ans d'expérience professionnelle à temps plein ». **Pour la rentrée 2020 : 12 places sont ouvertes aux candidats relevant de l'article 4.**

EPREUVES DE SELECTION :

Les épreuves de sélection comprennent :

- Une étude de dossier par le CFARM.
- Un entretien individuel permettant d'apprécier la motivation et les aptitudes du candidat.

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit la liste de classement. Sont éditées une liste principale et une liste complémentaire permettant de pourvoir l'ensemble des places offertes à Angers, Orléans ou Rennes en cas de désistement d'un candidat admis sur la liste principale.

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés dans les Centres de formation d'Orléans, d'Angers ou de Rennes ainsi que sur leur site Internet. Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats. Les résultats des épreuves ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

CONTENU DE LA FORMATION :

« Décret n° 2019-747 DU 19 JUILLET 2019 relatif au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale ».

« En application des recommandations de bonnes pratiques établies par la Haute autorité de santé, l'Assistant de Régulation Médicale assure la réception des appels reçus par les SAMU - Centre 15, contribue sur décision médicale au traitement optimal des demandes et participe à la gestion des moyens, au suivi des appels et des interventions, au quotidien, en situation dégradées et en situation sanitaire exceptionnelle ».

DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION :

La formation au diplôme d'Assistant de Régulation Médicale est définie par l'arrêté du 19 juillet 2019.

L'ensemble de la formation comprend 42 semaines, soit 1.470 heures d'enseignement :

- Enseignement en Institut de Formation : 735 heures
- Enseignement en stage : 735 heures

Le diplôme d'Assistant de Régulation Médicale s'obtient par l'acquisition des quatre « blocs de compétences » définis à l'article 2.

Chaque bloc de compétences s'obtient par la validation :

- De la totalité des modules de formation en relation avec ce bloc de compétences.
- De l'ensemble des éléments de compétences évalué lors de la formation pratique.

Durant la formation, les élèves peuvent bénéficier d'une période de congés de 4 semaines.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'enseignement en Institut de Formation ainsi que les stages sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.

DISPENSE (Article 13)

Sous réserve d'être admis à suivre la formation, des dispenses de suivi et de validation de certains enseignements théoriques pourront être accordées aux candidats. Les textes réglementaires sont actuellement en attente.

MODULES DE FORMATION ET STAGES :

Le référentiel de formation comprend 4 blocs de compétence :

- **BLOC 1** ⇒ Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU C15.
- **BLOC 2** ⇒ Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale.
- **BLOC 3** ⇒ Traitement des informations liées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service.
- **BLOC 4** ⇒ Appui à la gestion des moyens en situations dégradées exceptionnelles, et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours.

STAGES :

La formation pratique d'une durée totale de 21 semaines comprend des stages de découverte et des stages métiers :

STAGES DE DECOUVERTE :

Ils représentent 5 semaines et sont organisés selon les modalités précisées ci-dessous :

- Un centre de réception et de régulation des appels installé dans un service d'aide médicale urgente : 1 semaine.
- Une structure mobile d'urgence et de réanimation en lien avec un service d'accueil des urgences : 1 semaine.
- Un établissement de santé public ou privé : 1 semaine dont 2 jours en santé mentale.
- Un établissement médico-social, public ou privé : 2 à 3 jours.
- Une structure agréée publique ou privée, réalisant des transports de malades : 2 à 3 jours.
- Une structure institutionnelle recevant des appels d'urgence et une structure privée recevant des appels : 1 semaine.

STAGES METIERS :

Un total de 15 semaines dans un minimum de 2 centres de réception et de régulation des appels installés dans les services d'aide médicale urgente et traitant chacun au moins 40.000 dossiers de régulation, dont au moins 1 stage de 8 semaines dans un service d'aide médicale urgente traitant plus de 90.000 dossiers de régulation médicale par an.

Au cours de ces stages, l'élève doit réaliser au moins une expérience de travail de nuit et de week-end.

STAGE APPROFONDISSEMENT :

1 Semaine de stage d'approfondissement sera réalisée au cours des trois derniers mois de formation.

FINANCEMENT :

Sous réserve de la non publication de nouvelles directives nationales (DGOS).

- Candidat en poursuite de scolarité : **pas de coût de formation.**
- Candidat en reprise d'études non indemnisés et ne bénéficiant d'aucune prise en charge par un organisme public ou privé : **pas de coût de formation.**
- Candidat inscrit au titre de la formation professionnelle :
 - Etudiants en reprise d'études, indemnisés et non financés par un organisme public : **6090 €.**
 - Reprises d'études financées par un organisme (1) public ou privé, ou employeurs : **8000 €**

Pour les Cours non complets, n'hésitez pas à nous contacter pour le montage de vos dossiers de financement.

FICHE D'INSCRIPTION A LA SELECTION D'ASSISTANT REGULATION MEDICALE

Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom : Date et lieu de naissance : Adresse : CP : Ville : Fixe : Portable : Email :	Coller votre photo d'identité récente
--	--

-Titulaire d'un diplôme :

BAC : Série Date

Attestation équivalence BAC : Titre et date

Autre diplôme niveau IV : Titre et date

Art. 13 - Diplôme du livre III de la 4ème partie du code de santé publique (IDE, AS, ADE, Aux. De Puériculture) : Titre et date

Art. 13 - Diplôme issu du D.451-88 et D.451-92 du code de l'action sociale et des familles (DEAS, DEAVS, DEAMP) : Titre et date

- Autres situations :

Art. 13 - Vous êtes Assistant Médico-Administratif appartenant à la branche secrétariat médical ou adjoint des cadres hospitaliers de la fonction publique hospitalière ayant suivi la formation d'adaptation à l'emploi dans les conditions prévues par voie réglementaire.

Art. 13 - Vous êtes permanencier Auxiliaire de Régulation Médicale régis par le décret du 12 décembre 2016 portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière.

Art. 4 - Vous avez une expérience professionnelle de 3 ans à temps plein.

Si oui dans quel établissement et depuis quelle date :

Etes-vous toujours salarié de cet établissement ? : oui non

Autre situation professionnelle actuelle :

Demandeur d'emploi Intérimaire Congé parental Autre :

Je soussignée (e) : atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur cette fiche d'inscription et la conformité à l'original des documents joints.

J'autorise la diffusion des résultats des épreuves d'admission sur le site internet du CHU d'Angers, d'Orléans et de Rennes.

Je n'autorise pas la diffusion des résultats des épreuves d'admission sur le site internet du CHU d'Angers, d'Orléans et de Rennes.

Date : Signature :

CADRE RESERVE AU CFARM

Documents manquants/observations :

Financement :

DOCUMENTS A RETOURNER AU CFARM

BAC



- Fiche d'inscription complétée et signée.
- 1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription.
- Fiche navette complétée avec votre adresse.
- Fiche de choix.
- La copie du diplôme BAC français (ou l'attestation de comparabilité délivrée par l'ENIC-NARIC pour les diplômés étrangers. Cf. page suivante).
- La copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- Lettre de motivation.
- Curriculum vitae certifié conforme, signé, daté et de moins de 3 mois.
- Annexe financement complétée.
- Extrait du casier judiciaire, bulletin n° 3.
- Frais d'inscription de 100 €. Chèque établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

- Diplôme de niveau IV
- Attestation d'équivalence
- Expérience professionnelle de 3 ans à temps plein
- Permanencier Auxiliaire de Régulation Médicale
- Assistant médico administratif



- Fiche d'inscription complétée et signée.
- 1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription.
- Fiche navette complétée avec votre adresse.
- Fiche de choix.
- La copie du diplôme accompagnée d'une attestation de cotisation au régime français au titre d'une activité professionnelle d'une durée de trois ans minimum à temps plein.
- La copie du contrat de travail.
- La copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- Lettre de motivation.
- Annexe financement complétée.
- Curriculum vitae certifié conforme, signé, daté et ayant moins de 3 mois.
- Extrait du casier judiciaire, bulletin n° 3.
- Frais d'inscription de 100 €. Chèque établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

- DEAS
- DEAVS
- DEAMP
- Infirmier,
- Auxiliaire médical
- Ambulancier
- Aide-soignant
- Auxiliaire de puériculture



- Fiche d'inscription complétée et signée.
- 1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription.
- Fiche navette complétée avec votre adresse.
- Fiche de choix.
- La copie du diplôme.
- La copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- Lettre de motivation.
- Annexe financement complétée.
- Curriculum vitae certifié conforme, signé, daté et ayant moins de 3 mois.
- Extrait du casier judiciaire, bulletin n° 3.
- Frais d'inscription de 100 €. Chèque établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Vous êtes ressortissantes d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autre que la France.



- Fiche d'inscription complétée et signée.
- 1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription.
- Fiche navette complétée avec votre adresse.
- Fiche de choix.
- La copie du diplôme.
- La copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- Une attestation de niveau de langue française C2.
- Une copie du diplôme ou titre le plus élevé traduit en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français.
- Lettre de motivation.
- Annexe financement complétée.
- Curriculum vitae certifié conforme, signé, daté et ayant moins de 3 mois.
- Extrait du casier judiciaire, bulletin n° 3.
- Frais d'inscription de 100 €. Chèque établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC.



ATTENTION : Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué (*dossier incomplet par exemple*).



DIPLOMES ETRANGERS ET CONCOURS
ECOLE D'INFIRMIER(E),
ECOLE D'AIDE-SOIGNANT(E),
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE

Vous avez obtenu un diplôme dans un établissement qui dépend d'un système éducatif étranger. Il n'existe pas de principe juridique d'équivalence entre un diplôme ou un titre obtenu à l'étranger et un diplôme ou un titre délivré par les ministères de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Le centre ENIC NARIC France délivre, si le diplôme et l'établissement sont reconnus dans le pays d'origine à la date considérée, une attestation de comparabilité qui situe le diplôme obtenu sur la nomenclature française des niveaux de formation. Cette attestation est destinée à mieux informer les employeurs, les organisateurs de concours et les établissements de formation sur les qualifications étrangères.

Le centre ENIC NARIC ne peut pas traiter un diplôme d'aide-soignant, d'infirmier ou d'auxiliaire de puériculture obtenu dans un autre pays.

Les titulaires d'un diplôme obtenu dans l'un des pays de l'Union européenne ou de l'espace économique européen doivent s'adresser à Direction régionale Jeunesse, Sports et cohésion sociale. Les titulaires d'un diplôme d'aide-soignant, d'infirmier ou d'auxiliaire de puériculture obtenu en dehors de l'Union européenne peuvent passer les concours en vue d'être qualifié pour l'exercice de l'une de ces professions. Un diplôme de fin d'études secondaires est requis pour pouvoir s'inscrire. Le centre ENIC NARIC France peut examiner et évaluer les diplômes de fin d'études secondaires obtenu dans un autre pays.

A savoir, si vous adressez un dossier de reconnaissance au centre ENIC NARIC France :

- Le coût du traitement d'un dossier est de 70 euros (gratuité pour les réfugiés et demandeurs d'asile qui apportent la preuve de leur statut).
- Un accusé de réception avec un numéro de référence vous sera envoyé dès l'enregistrement de votre dossier.
- Le délai de traitement est de quatre mois en moyenne à partir de la date de l'enregistrement du dossier.

Vous trouverez sur les pages suivantes du site internet les démarches à suivre :

http://www.ciep.fr/enic-naricfr/mode_emploi.php

et télécharger le formulaire de demande d'attestation avec les pièces à fournir.

<http://www.ciep.fr/enic-naricfr/dossier.php>

Merci de consulter notre foire aux questions :

<http://www.ciep.fr/enic-naricfr/faq.php>

En dehors de ces concours, si vous souhaitez poursuivre des études dans un autre domaine en France, les établissements de formation sont autonomes et souverains ; vous pouvez vous adresser directement à ces établissements.

7

FINANCEMENT

(Ce document est facultatif et en aucun cas, les renseignements demandés ne rentrent dans les critères de sélection).

1) Avez-vous fait des démarches concernant une demande de financement de la formation ?

OUI NON

2) Modalités de financement envisagées :

EMPLOYEUR

OPCO :

Si oui lequel :

PERSONNEL



Attention dans le cas d'un financement personnel : un engagement de paiement sera exigé à votre entrée en formation.

3) Situations particulières :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FICHE DE CHOIX

Vous venez de compléter un dossier d'inscription pour l'inscription à la formation d'Assistant de Régulation Médicale. Afin que votre inscription soit valide, il convient de nous retourner le dossier dûment complété accompagné des documents demandés.

Vous devez également vous positionner sur une liste en fonction des 3 établissements du Grand Ouest proposant cette formation.

Nous vous informons que toute personne ne remplissant qu'un seul choix perdra le bénéfice de la sélection si aucun désistement de la liste principale ne donne lieu à son intégration à la formation au sein du centre choisi.

Nom : Nom d'usage :

Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville :

Numérotez votre choix de 1 à 3 en fonction de votre préférence dans un des CFARM du groupe HUGO



- Votre choix n° 1 correspond au CFARM ou vous souhaitez suivre votre formation.
- Il convient de déposer votre dossier dans ce CFARM (choix 1 - valable pour les trois instituts).
- L'affectation dépendra de votre classement sur la liste d'admission et donc le choix 2 ou 3 pourra vous être proposé.



CFARM du CHR D'Orléans
89 Faubourg Saint-Jean
45000 Orléans

Numéro de choix



CFARM du CHU d'Angers
4 rue Larrey
49933 Angers cedex 9

Numéro de choix



CFARM du CHU de Rennes
2 rue Henri Le Guilloux
35033 Rennes cedex 09

Numéro de choix

Date :

Signature du candidat :

A retourner avec le dossier :

**CFARM - IFPM D'Orléans
89, faubourg Saint-Jean, CS 85890
45058 Orléans Cedex 1**

A compléter par vos soins :

Nom/Prénom :

Adresse :

.....
.....

Fiche navette

Votre dossier est complet et enregistré le :

.....

Une convocation pour l'entretien vous parviendra par voie postale ultérieurement.

Nous vous rappelons que les documents demandés correspondent à votre situation (annexe : documents à fournir situation 1, 2, 3 ou 4).

Votre dossier est incomplet pour les raisons suivantes :

- Fiche d'inscription
- Photo d'identité
- Fiche navette
- Fiche de choix
- Copie diplôme
- Copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport
- Lettre de motivation
- CV mis à jour
- Annexe financement complétée
- Extrait du casier judiciaire ligne 3
- Frais d'inscription 100 €
- Attestation de cotisation au régime français au titre d'une activité professionnelle d'une durée de trois ans minimum à temps plein
- Attestation de niveau de langue française C2
- Copie du diplôme ou titre le plus élevé en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français
- Si demande de dispense courrier correspondant

Observations :

.....
.....
.....